



Licence
professionnelle
d'**assurances**

Cnam
CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS

enass
Institut du Cnam

contact@enass.fr www.enass.fr



La Licence professionnelle Assurance Banque Finance, spécialité Métiers de l'assurance du Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) se prépare en un an en formation continue ou en alternance.

Une Licence spécialisée, porte d'entrée pour des postes à responsabilité dans le secteur de l'assurance :

Pour les professionnels en formation continue :

- Une actualisation, un approfondissement et une possibilité de spécialisation dans les domaines techniques, notamment en risques d'entreprises ;
- une réflexion approfondie, une mise en pratique du management de proximité et de l'orientation client au cœur de la stratégie des entreprises d'assurances.

Pour les jeunes en contrat d'alternance :

- Un accès à l'emploi garanti grâce à l'équilibre de la formation qui concilie les enseignements académiques et les applications pratiques des techniques d'assurances ;
- l'acquisition d'une expérience au cours des périodes en entreprise, qui constitue un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle.

● Votre parcours de formation élaboré autour de deux pôles

Pôle technique et juridique

Assurance

- bases techniques
- limites du risque assurable
- techniques appliquées aux assurances de biens et de responsabilité ou aux assurances de personnes
- marchés et acteurs
- nouvelles problématiques du risque

Droit

- principes fondamentaux du droit du contrat d'assurance
- droit européen
- éléments de droit patrimonial
- droit fiscal et droit social

Pôle commercial et managérial

Relation client

- gestion de la relation client
- conduite de l'entretien commercial

Gestion-management

- connaissance de l'entreprise d'assurances
- gestion des compétences
- techniques de management de proximité



L'organisation des études : un cursus personnalisé

● Au programme

Tronc commun

Economie du risque
 Marchés et stratégies des acteurs
 Droit et marchés européens des assurances
 Le client, au cœur de la stratégie des entreprises
 La gestion des compétences, l'animation d'équipe

Deux unités d'enseignement à suivre pour constituer un des parcours suivants

- > Parcours Assurances de dommages
 Les assurances de biens et de responsabilité des particuliers et des professionnels
 Les assurances de biens et de responsabilité des entreprises
- > Parcours Assurances de personnes
 L'assurance vie des particuliers
 Les assurances collectives
- > Parcours Marché des particuliers
 L'assurance vie des particuliers
 Les assurances de biens et de responsabilité des particuliers et des professionnels
- > Parcours Marché des entreprises
 Les assurances collectives
 Les assurances de biens et de responsabilité des entreprises

Mémoire

Projet tutoré

Les fondamentaux de l'assurance exclusivement pour les diplômés hors assurance ou les professionnels ayant une expérience incomplète

Informatique et anglais des assurances obligatoires pour les apprentis et élèves en contrat de professionnalisation ; pour les professionnels, seulement si les résultats aux tests s'avèrent insuffisants.

> Apprentis
 > Contrats de professionnalisation

Formation présentielle
 > Cours d'octobre à fin juin
 > 2 jours consécutifs par semaine
 > Si nécessaire : module consacré aux fondamentaux en septembre

> Professionnels en formation continue

Formation à distance
 > Étude à distance de cours envoyés sur support papier ou CD Rom
 > 2 jours obligatoires par mois de stage en présentiel d'octobre à fin juin
 > Soutien par le tutorat pédagogique

Validation des acquis de l'expérience (VAE)
 > Présentation d'un dossier devant un jury en février et en juin
 > Possibilité d'un accompagnement spécialisé



Modalités d'inscription

● En formation continue

> Être titulaire d'un BTS Assurance, d'un titre ou d'un diplôme d'assurance de même niveau, certifié par l'État

ou

> Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau III (bac + 2) hors assurances (droit, économie, gestion...)

ou

> Avoir une expérience professionnelle d'au moins trois ans en assurance permettant, par la validation des acquis, d'accéder au cursus de la Licence

Contact : Isabelle Pasquet
ipasquet@enass.fr
01 47 76 59 08

● En contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

> Être titulaire d'un titre ou diplôme bac + 2

et

> Avoir conclu, avec un employeur, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation d'une durée de 12 mois

Contact :
Stéphanie Thiam
sthiam@ifpass.fr
01 47 76 58 64

Dossier de candidature à télécharger sur
www.enass.fr

Préparez la Licence en région à :
Bordeaux, Lyon, Marseille, Nancy

Tous les diplômes en région sont sur www.enass.fr